

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 28 octobre 2010

Plan de Valorisation de l'Identité Communale : un schéma de principe pour l'avenir de la commune

Un groupe de travail s'est constitué en début d'année regroupant des élus, des représentants du Conseil Général, de l'Agence Routière Départementale, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, du CAUE et un bureau d'études spécialisé en architecture et paysage. Leur objectif commun est de préparer un PVIC (Plan de Valorisation de l'Identité Communale) qui analyse les différentes séquences paysagères et urbaines des 4 grands axes d'entrée d'agglomération (Routes de la Bernardière, de la Bruffière, de Clisson et de Gétigné), de l'extérieur vers l'intérieur du bourg, en intégrant les grands projets communaux et départementaux.

Sécurisation, développement durable, harmonisation et valorisation de l'image de la commune sont les enjeux principaux de cette étude qui se veut poser les grands principes de travaux sur ces axes pour les 4 années à venir.

Subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Général, les différents aménagements sont en cours de chiffrage et de validation et feront l'objet d'une présentation plus complète dans les mois à venir.

Zone du Mortier Ouest : démarrage prochain du chantier MC France

Evoquée à plusieurs reprises, un instant différée pour cause de conjoncture défavorable, l'installation de la société MC France se confirme puisque les dirigeants de l'entreprise ont décidé le démarrage du projet. La vente effective de la surface des 11 ha dans la zone du Mortier Ouest a été validée par le conseil municipal. Le prix de cession établi sur une base de 4€/m² prend en compte le prix de revient (acquisition foncière et viabilisation).

Les premiers « coups de pelleuse » devraient commencer début 2011, et compte tenu de l'importance du projet de construction (2,4 ha de bâtiments industriels et 8000 m² de bureaux), le transfert de l'activité interviendra progressivement à partir du 2nd trimestre 2012 pour s'étaler, selon les responsables, sur toute l'année.

Le développement de cette zone se veut aussi promouvoir un environnement de qualité et dans le cadre de la semaine de l'arbre, c'est un linéaire de 380 mètres de végétaux arbustifs qui vont être plantés le long de la piste cyclable en direction de la Bernardière. Ce travail sera réalisé par les services techniques de la commune.

Zone du Bordage 2 : bientôt les premières entreprises

Alors que l'enquête publique préalable à l'installation des salons funéraires Retailleau vient de s'achever par un avis favorable du commissaire enquêteur et du conseil municipal, la fin des travaux de viabilisation d'ici la fin du mois de novembre va permettre la mise en vente des lots destinés à accueillir cette activité ainsi que le restaurant « Le Tison ».

Espace Culturel du Doué

Ce chantier important va connaître dans les semaines à venir un véritable « tournant » puisque la grue va être démontée et le charpentier pourra intervenir pour la pose de la couverture.

Dans les mêmes temps, de tels chantiers avec des spécificités techniques nécessitent des assurances particulières qui visent à protéger la collectivité de tout défaut qui se révélerait dans les 10 années suivant la construction. Ainsi, une assurance « dommages ouvrages » vient d'être engagée avec la SMABTP pour un montant de 31 082,53 € TTC.

Du côté des espaces extérieurs, d'importantes interventions sont en cours sur les futurs parkings et en particulier sur la partie haute du terrain.

En effet, avec l'objectif de réengazonner le plus tôt possible en début d'hiver afin de livrer un ensemble praticable pour les véhicules l'été prochain, les fourreaux nécessaires à l'éclairage public sont en cours de pose.

Dans les faits, l'ensemble de l'éclairage est en cours de validation avec plusieurs principes à conjuguer : obligations réglementaires pour les zones de stationnement et en particulier le stationnement accessible aux personnes handicapées, création de zones d'éclairage d'ambiance visant à mettre en valeur le bâtiment et son environnement immédiat mais également conserver un regard attentif sur les dépenses énergétiques qui seront ainsi engendrées.

Des arrêts de car scolaires sécurisés

La gestion des transports scolaires est déléguée au Syndicat de Transports Scolaires de Clisson pour le territoire communal alors que la sécurisation relève des compétences du Conseil Général de la Vendée.

Aussi, quelques nouveaux aménagements sont nécessaires comme la pose de signalisation indiquant l'arrêt de car, un marquage au sol ou encore le busage de fossé pour éloigner le stationnement de la route.

Ce sont ainsi des travaux pour un montant de 5 381,49 € HT qui vont être réalisés pendant l'hiver, subventionnable à 50 % par le Conseil Général selon le type d'arrêt (agglomération ou non). Les arrêts concernés sont : la Colarderie, la Grenotière, Fouques, la Chimotaie, Le Bois Joli, le Port sur Mer, la Palaire, la Grange, l'Ebaupin, la Doucinière, les Bouffardières, Rue des Giraudelles, la Butte.

En parallèle à cette action, le conseil municipal a décidé d'engager une réflexion sur l'installation d'abribus dans certains secteurs où le nombre d'enfants est croissant. Ce programme sera inscrit dans le budget 2011.

Redevance Assainissement 2011

La redevance assainissement englobe différentes réalités :

1. Redevance pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif :

Trois composantes dans cette redevance :

- une redevance communale
 - une redevance syndicale au SIA
(Syndicat Intercommunal d'Assainissement)
 - et - un abonnement forfaitaire
- } communs à Cugand et Gétigné

Assises sur le volume d'eau potable consommé, les redevances 2011 augmentent de 2%, leur montant sera le suivant :

Part SIA Cugand-Gétigné (station d'épuration)	Abonnement annuel Redevance	21 € 0,99 €/m ³
Part communale (réseau de collecte des eaux usées)	Redevance	0,64 €/m ³
TOTAL	Abonnement	21 €
	Redevance	1,63 €/m³

2. Une particularité pour les propriétaires de puits raccordés au réseau d'assainissement collectif : le forfait SAUR-puits est une base validée à partir de la consommation moyenne par personne qui est appliquée à ceux ayant l'usage d'un puits, qui ne consomment pas ou peu d'eau potable du réseau mais qui rejettent des eaux usées. Il est fixé à 35 m³/personne.

3. Les autres forfaits spécifiques :

Taxes assainissement	Tarif 2011
PRE ⁽¹⁾	1 655 €
Remboursement des frais de branchement ⁽²⁾	993 €

⁽¹⁾ La Participation pour Raccordement à l'Egout est demandée lorsqu'il y a raccordement de l'habitation à l'assainissement collectif (versement unique).

⁽²⁾ Le remboursement des frais de branchements est demandé aux propriétaires de parcelles non construites pour lesquels la commune a réalisé les raccordements dans le cadre d'une réhabilitation de rue, ceci pour éviter une dégradation des aménagements par la suite.

Vente de coupes de bois

La commune est parfois amenée, dans le cadre de l'entretien de ses espaces verts à procéder à la coupe de bois. Certaines personnes se manifestent alors et se portent acquéreurs. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre les éléments nécessaires à ces ventes.

Conditions de vente :

- 1) Toute cession prévisionnelle fera l'objet d'un affichage en Mairie
- 2) Les cessions ne seront consenties qu'aux particuliers et pour leurs besoins propres
- 3) La désignation des bénéficiaires s'effectuera au besoin par tirage au sort en fonction du nombre de lots désignés

Au-delà de l'essence de bois, le prix proposé prend en compte le fait que le bois soit ou non débité et la plus ou moins bonne accessibilité pour être enlevé. Les personnes intéressées peuvent s'adresser en mairie.

Prochain conseil municipal le 25 Novembre 2010